

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 9 JUIN 2023

# COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an **deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **LLUPIA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

**Étaient présents** : M. Roger RIGALL, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, Mme Emilie RAMOS, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE

**Étaient absents** : Mme Caroline MANCUSO

**Procurations** : M. Noël GIRARD en faveur de M. Fabrice TIGNERES, M. Roger BIER en faveur de M. Roger RIGALL, Mme Nadège BEAUVIEUX en faveur de Mme Geneviève MAURETTE, Mme Céline BONNET en faveur de Mme Carole VIDAL

**Secrétaire** : Madame Geneviève MAURETTE

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ les comptes-rendus présentés.

## 2 - REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal PREND ACTE du registre présenté.

## 3 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises.

## 4 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Conseil Municipal PROCEDE à la désignation.

## 5 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 6 - CONVENTION AVEC HAND'AVANT 66

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 7 - DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUS

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Affiché le 12/06/2023

Le Maire, Monsieur Roger RIGALL

